

Les élus ont voté les taxes

En ouvrant la séance du conseil municipal mercredi dernier, Serge Carel présentait aux élus les comptes administratifs du budget principal, eau et assainissement, CCAS 2016. Après s'être retiré c'est Albert Nalin 1er adjoint qui proposait au vote ces délibérations, approuvées à l'unanimité.

Suite à la présentation du compte administratif (affectation du résultat au budget communal et eau et assainissement 2017), le maire fait observer un excédent de fonctionnement de 128 126€ pour le premier et de 41 470€ pour le second. Ces sommes sont affectées dans leur totalité en section d'investissement.

Les élus ont ensuite procédé au vote des 3 taxes pour 2017. Le maire explique aux membres du conseil les changements concernant les taux 2017. *« Dans le cadre de la mise en place de la loi NOTRe et du transfert de compétences, une partie de la taxe d'habitation est perçue désormais par la communauté d'agglomération Provence Alpes agglomération. Il précise également que la commune ne perçoit plus de CFE et propose les taux suivants : taxe d'habitation 15,88%, taxe foncier bâti 23,11%, taxe foncier non bâti 76,54% (vote à l'unanimité).*

Par 9 voix également les tarifs eau et assainissement 2017 proposés sont approuvés : eau potable au m³ 1,15€ ; assainissement au m³ 0,85€ ; location compteur 40€. Participation financière des équipements



Derrière ces volets fermés, bientôt, la vie va reprendre et après les travaux nécessaires, la résidence d'artistes devrait apporter une nouvelle page culturelle à la cité mirabelenne. /PHOTO M.G.

Une résidence d'artistes

Julia Pagnetti, porteuse de projet au sein du centre d'art de Digne est venue expliquer aux élus le projet de création d'une résidence d'artistes annexe à celle déjà existante sur Digne. Après plusieurs contacts avec le maire, il apparaît que le village ainsi que le logement répondent aux critères de sélection pour l'implantation du projet. La prise en charge des frais de l'artiste sera faite par le centre d'art ainsi que le financement à hauteur de 20%, des travaux de rénovation. Vendredi 21 avril le maire se rendra au conseil départemental pour l'étude du financement.

d'eau potable 900€ et pour l'assainissement collectif 1 800€.

Le vote du budget CCAS est également approuvé.

Dans les autres questions

Demande de subvention au Conseil départemental pour la création de la station d'épuration et du réseau de transfert pour un montant de 523 875€ (estimatif proposé par le bureau d'études RX).

M.G.